

# Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de la Corrèze

## Composition du Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est présidé par le Président du Conseil Départemental et par délégation par la Vice Présidente en charge de l'enfance.

Sont membres :

- Les personnels de la Direction ASFI (Directeur ASFI, Chef de services ASE, Responsables ASE, Chargé d'études DASFI, Responsable CRIP, Responsable CDEF, médecin chef Protection Maternelle et Infantile, cadre de santé PMI, Chefs de service MSD);
- Le Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ;
- Le Directeur du Développement des Territoires, Service Habitat;
- Le Directeur de la Modernisation et des Moyens, Service Systèmes d'Information
- Le Président du GIP de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;
- Le Préfet de la Corrèze
- Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, de la Corrèze;
- Le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Limousin ;
- Le Directeur Départemental Corrèze de l'Agence Régionale de Santé de la Nouvelle Aquitaine ;
- Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale ;
- Le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Brive-la-Gaillarde ;
- Le Président du Tribunal de Grande Instance de Brive-la-Gaillarde ;
- Le Juge des Enfants coordonnateur du Tribunal de Grande Instance de Brive-la-Gaillarde ;
- Le Bâtonnier représentant l'Ordre des Avocats au Barreau de Brive et de Tulle ;
- Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze ;
- Le Président de la Mutualité Sociale Agricole du Limousin ;
- Les Directeurs des Centres Hospitaliers de Corrèze (Brive-la-Gaillarde, Tulle, Ussel) ;
- Le Directeur du CHRU de Limoges ;
- Le Directeur du Centre Hospitalier Esquirol ;
- Le Directeur du Centre Hospitalier du Pays d'Eygurandes ;
- Le Chef du pôle femme-mère-enfant du centre hospitalier de Brive-la-Gaillarde ;
- Le Médecin-Chef du pôle de pédopsychiatrie de Brive la Gaillarde ;

- Le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins de la Corrèze ;
- Le Président du Réseau PERINAT Nouvelle Aquitaine ;
- Le Représentant du réseau régional de psychiatrie périnatale ;
- L'Administrateur du Groupement de Coopération Sanitaire en Santé Mentale de la Corrèze [GCSSMC] ;
- Monsieur le Doyen de l'Université de Limoges,
- Les Présidents des associations œuvrant en protection de l'enfance et autorisées par les autorités de tarification et de contrôle compétentes;
- Le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Corrèze ;
- Le Président de la fédération départementale Familles Rurales 19 en qualité de représentante des intérêts des familles et de l'enfant ;
- Les fédérations œuvrant en Protection de l'Enfance, représentées par les Délégués Régionaux (CNAPE, FN3S, Citoyens et Justice) ;
- Le Président de SOS Violences conjugales ;
- Le Président de l'ADAF ;
- Des représentants des jeunes suivis en protection de l'enfance.